



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE

Fondation Notre Dame

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Fondation abritée Avenir du Patrimoine

Exercice clos le 31 décembre 2020

Fondation Notre Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

N° SIREN : 393 739 594

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Fondation abritée Avenir du Patrimoine

Exercice clos le 31 décembre 2020

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande dans le cadre de la l'établissement des comptes prévus par la convention de création de la Fondation abritée Avenir du Patrimoine, nous avons effectué un examen limité des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre Dame. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

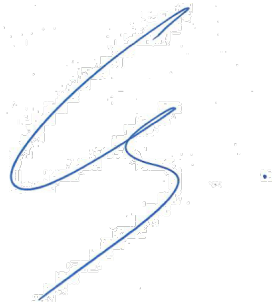
Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes

présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la Fondation abritée Avenir du Patrimoine au 31 décembre 2020 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 « Cadre légal de référence » de l'annexe des comptes concernant le changement de méthode comptable opéré dans la cadre de la première application du règlement ANC 2018-06 (modifié par le règlement ANC 2020-08) et ses principaux impacts sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2020.

Le Commissaire aux comptes
Mazars

Paris La Défense, le 2 juin 2021



Jérôme Eustache
Associé

FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	Selon ANC 2018-06	Selon CRC 1999-01
			31/12/2020	31/12/2019
COMPTES DE LIAISON				896 207
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires	3 468	3 468		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)	3 779	3 779		200
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	136 889		136 889	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Obligations				
Actions				
Autres (OPCVM, etc)				
Obligations				
Obligations, intérêts courus à recevoir				
Actions				
Autres (FCP, etc.)				
Obligations, intérêts courus à recevoir				
Prêts				
Autres				
TOTAL I	144 136	7 247	136 889	200
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	22 380		22 380	
Créances reçues par legs ou donations				
Donateurs et organismes				65 845
Autres créances				3 113
Autres	6 433		6 433	
DIVERS				
V.M.P.				
Obligations				
Actions				
Autres (OPCVM, etc)				
Fonds obligataires y compris coupons courus				
Autres valeurs mobilières de placement (actions, FCP)				
Fonds obligataires				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	4 141 602		4 141 602	4 479 765
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	6 209		6 209	5 876
TOTAL II	4 176 624		4 176 624	4 554 599
Ecarts de conversion actif	1		1	
TOTAL GENERAL	4 320 761	7 247	4 313 514	5 451 006

FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

Selon ANC 2018-06

Selon CRC 1999-01

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
COMPTES DE LIAISON	4 181	1 947 003
FONDS PROPRES		
<i>Fonds associatifs</i>		
<i>Dotation pérenne non consommable</i>		
<i>Dotation statutaire FND</i>		
<i>Dotations complémentaires y compris Programme Entraide</i>		
<i>Apports des fondations abritées</i>		
<i>Dotation initiale</i>		
<i>Dotations complémentaires</i>		
<i>Dotations consommables</i>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
<i>Réserves affectées</i>		
Report à nouveau	227 403	161 051
Excédent ou déficit de l'exercice	96 087	69 464
Situation nette (sous-total)	323 489	
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	323 489	230 515
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	71 889	
Fonds dédiés	1 649 486	
<i>Fonds dédiés aux fondations abritées</i>		
<i>Fonds dédiés spécifiques aux fondations abritées</i>		1 989 366
<i>Fonds dédiés sur subventions publiques de fonctionnement</i>		
<i>Fonds dédiés spécifiques du programme Entraide</i>		
TOTAL II	1 721 375	1 989 366
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	63 537	
TOTAL III	63 537	
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 215	5 408
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 199 716	5 065
<i>Projets bénéficiaires restant à solder</i>		1 273 648
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	2 200 931	1 284 122
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	4 313 514	5 451 006

FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

Selon ANC 2018-06

Selon CRC 1999-01

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Loyers et récupérations des charges		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels non affectés	192 986	702 447
Dons manuels affectés (hors mécénats)	203 799	
Mécénats	790 000	
<i>Dons manuels affectés (y c. mécénats)</i>		3 164 701
Legs, donations et assurances-vie	998	
Autres produits liés à la générosité & abandon de frais	3 050	
Contributions financières d'autres organismes		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 463	
<i>Reprises sur amortissements et provisions</i>		
Utilisation des fonds dédiés	496 650	
Autres produits liés à la générosité du public et produits des activités annexes		725
Quotes-parts de dotations consommables virées au compte de résultat		
TOTAL I	1 688 946	3 867 872
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	27 235	55 018
Aides financières (projets engagés)	1 301 588	3 900 776
Impôts, taxes et versements assimilés	320	
Salaires et traitements	54 385	
Charges sociales	25 820	
<i>Charges de personnel</i>		67 487
Charges communes aux fondations abritées	29 817	46 278
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	200	
Dotations aux provisions		
<i>Dotations aux amortissements et provisions</i>		540
Reports en fonds dédiés	156 770	
Autres charges	1 393	
<i>Autres charges - Impôts</i>		
TOTAL II	1 597 529	4 070 100
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	91 417	(202 228)
PRODUITS FINANCIERS		12 545
Produits financiers de participation		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	4 670	
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.		
TOTAL III	4 670	12 545
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières amortissements, provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.		
TOTAL IV		
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	4 670	12 545
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	96 087	
RESULTAT avant variation des fonds dédiés (I - II + III - IV)		(189 682)

Fondation - Compte de résultat (suite)

FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

		Selon ANC 2018-06	Selon CRC 1999-01
Rubriques		31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur provisions, transferts de charges			
TOTAL V			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux amortissements, provisions			
TOTAL VI			
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	VII		
Impôts sur les bénéfices	VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)		1 693 615	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)		1 597 529	
EXCEDENT OU DEFICIT		96 087	
Résultat avant variation des fonds dédiés			
Sous Total des Produits			3 880 418
Sous Total des Charges			4 070 100
Report des fonds dédiés spécifiques année N-1			2 248 512
Variation des fonds dédiés spécifiques (création, renfort ou utilisation)			(259 146)
Report des fonds dédiés spécifiques année N+1			1 989 366
Total des Produits			6 128 930
Total des Charges			6 059 466
RESULTAT DE L'EXERCICE			69 464
Evaluation des contributions volontaires en nature			
Ressources			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		5 615	
TOTAL PRODUITS		5 615	
Emplois			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Prestations en nature			
Personnel bénévole		5 615	
TOTAL CHARGES		5 615	

Fondation - Compte de résultat par origine et destination

FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A- Produits et charges par origine et destination	Exercice N		Exercice N-1	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 195 502	1 195 502		
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels non affectés	192 986	192 986		
- Dons manuels affectés	203 799	203 799		
- Legs, donations et assurance-vie	998	998		
- Mécénat	790 000	790 000		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	7 720	7 720		
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 463	1 463		
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	496 650	496 650		
TOTAL	1 693 615	1 693 615		
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	1 320 928	1 320 928		
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	1 301 588	1 301 588		
- Accompagnement des projets	19 340	19 340		
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	90 013	90 013		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	90 013	90 013		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	29 817	29 817		
3.1 Frais de gestion	29 817	29 817		
3.2 Frais de gestion immobilière				
3.3 Charges financières				
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	156 770	156 770		
TOTAL	1 597 529	1 597 529		
EXCEDENT OU DEFICIT	96 087	96 087		

FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (Suite)

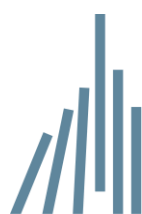
B- Contributions volontaires en nature	Exercice N		Exercice N-1	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Contrib/volont. liées générosité du public	5 615	5 615		
Bénévolat	5 615	5 615		
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - Contrib/volont. non liées générosité du public				
3 - Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	5 615	5 615		
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Contrib/volont. aux missions sociales				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - Contrib/volont. à la recherche de fonds	2 385	2 385		
3 - Contrib/volont. au fonctionnement	3 231	3 231		
TOTAL	5 615	5 615		

FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

Emplois par destination	Exercice N	Exercice N-1	Ressources par origine	Exercice N	Exercice N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE					
1 - MISSIONS SOCIALES			Ressources de l'exercice	1 195 502	0
- Réalisées en France	1 320 928		1 - Ressources liées à la générosité du public	192 986	203 799
- Actions réalisées directement			Cotisations sans contreparties	203 799	998
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	1 301 588		Dons manuels non affectés	790 000	7 720
- Accompagnement des projets	19 340		Legs, donations et assurances-vie		
			Mécénats		
			Autres ressources liées à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	90 013				
- Actions réalisées directement	90 013				
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	29 817				
- Frais de gestion	29 817				
- Frais de gestion immobilière					
- Charges financières					
TOTAL DES EMPLOIS	1 440 759		TOTAL DES RESSOURCES	1 195 502	
4 - Dotations aux provisions et dépréciations			2 - Reprises des provisions et dépréciations	1 463	
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	156 770		3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	496 650	
Excédent de la générosité du public de l'exercice	96 087		Déficit de la générosité du public de l'exercice		
TOTAL	1 693 615		TOTAL	1 693 615	
			Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice	233 627	
			(hors fonds dédiés)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	96 087	
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice	329 714	
			(hors fonds dédiés)		

FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

Legs, donations & assurances-vie	Montants
Produits	998
Montant perçu au titre d'assurances-vie	998
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
Charges	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par leg ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
SOLDE DE LA RUBRIQUE	998



FONDATION
AVENIR DU PATRIMOINE
À PARIS

*Sous l'égide de la Fondation Notre Dame
reconnue d'utilité publique*

ANNEXE
FONDATION AVENIR DU
PATRIMOINE
EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

2020

ANNEXE

1.	ACTIVITE DE LA FONDATION	4
1.1.	OBJET	4
1.2.	FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2020	4
1.3.	DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE	4
2.	REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	4
2.1.	CADRE LEGAL DE REFERENCE.....	4
2.2.	PRINCIPE COMPTABLES APPLIQUES.....	5
2.2.1.	Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations	6
2.2.2.	Fonds dédiés, résultat et report à nouveau	6
2.2.3.	Traitement des legs et donations.....	7
2.2.4.	Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées	8
2.2.5.	Immobilisations corporelles et incorporelles.....	8
2.3.	ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER)	9
3.	COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN	10
3.1.	NOTES SUR L'ACTIF.....	10
3.1.1.	Immobilisations incorporelles & corporelles	10
3.1.2.	Disponibilités	10
3.1.3.	Créances.....	11
3.1.4.	Créances clients et comptes rattachés.....	11
3.1.5.	Charges constatées d'avance.....	11
3.2.	NOTES SUR LE PASSIF	11
3.2.1.	Fonds associatifs	11
3.2.2.	Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques	12
3.2.3.	Fonds reportés liés aux legs et donations	14
3.2.4.	Provisions pour charges	14
3.2.5.	Etats des échéances des dettes	15
3.2.6.	Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	15
3.2.7.	Charges à payer	15
4.	COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	16
4.1.	LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE.....	16
4.2.	CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES	16
4.3.	PROJETS SOUTENUS.....	16
5.	COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES) 17	
5.1.	PRODUITS(CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE	17
5.1.1.	Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)	17
5.1.2.	Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)	17
5.1.3.	Subventions & autres concours publics (rubrique 3).....	17
5.1.4.	Utilisation des fonds dédiés antérieurs.....	17
5.1.5.	Contributions volontaires en nature (CER).....	18
5.1.6.	Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)	18
5.2.	EMPLOIS	18

5.2.1.	Contenu des missions sociales	18
5.2.2.	Frais de recherche de fonds	18
5.2.3.	Contenu des frais de fonctionnement	18
5.2.4.	Reports en dédiés de l'exercice	18
5.3.	CER 2019	19
6.	AUTRES INFORMATIONS	20
6.1.	LOCAUX	20
6.2.	EFFECTIFS	20
6.3.	CONTRIBUTION DES BENEVOLES	20
6.4.	HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	21
6.5.	ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	21
6.5.1.	Engagements reçus.....	21

1. ACTIVITE DE LA FONDATION

1.1. Objet

La FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE à Paris a pour objet d'apporter un soutien moral et financier aux projets de restauration et de réhabilitation des églises et /ou chapelles parisiennes affectées et classées ISMH ou présentant un intérêt local culturel reconnu.

1.2. Faits significatifs de l'exercice 2020

- ✓ La collecte 2020 de la FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE atteint les 1 187 K€ contre 3 867 K€ en 2019 soit une diminution de 71 % liée principalement aux dons collectés par le Fonds Cathédrale de Paris avant l'incendie du 15 avril 2019 ainsi que par le don exceptionnel reçu pour la restauration d'une chapelle de Saint-Séverin.
- ✓ Une année marquée par une forte mobilisation du Fonds Saint-Eustache (670 K€ collectés) en vue de restaurer le grand orgue ;
- ✓ Par ailleurs, 1,3 M€ de financement de projet ont été décidés par le Comité exécutif : Outre le projet de l'orgue de Saint-Eustache et l'éclairage de l'église pour lequel 775 K€ ont été engagés, les parements intérieurs de l'église Notre-Dame d'Auteuil ont reçu 250 K€, un projet d'éclairage de la Madeleine, 200 K€. Plusieurs tableaux (Natoire, Zurbaran) de Saint-Médard bénéficient également d'un programme de restauration.

1.3. Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes de la FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.



2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE est une fondation sous égide de la FONDATION NOTRE DAME. Elle correspond à un établissement comptable de la FONDATION NOTRE DAME. Les principes, règles et méthodes comptables de la FONDATION NOTRE DAME lui sont appliqués.

2.1. Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2020 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),

- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

Conformément à l'article 611-1 du règlement ANC n°2018-06, la première application dudit règlement constitue un changement de méthode comptable. Les montants relatifs aux postes de l'exercice précédent sont identiques aux montants tels qu'établis au bilan et au compte de résultat de l'exercice précédent. Cela conduit donc à une présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2020 selon deux règlements comptables.

L'application au 1er janvier 2020 des nouveaux principes comptables a pour principaux effets :

- l'inscription au bilan des actifs (3 rubriques créés) et passifs (2 rubriques créées qui n'en connaissaient précédemment qu'une) relatifs aux biens provenant de successions dès leur date d'acceptation, ce qui entraîne corrélativement une diminution des engagements hors bilan reçus ;
- l'impact sur le report à nouveau de plusieurs fondations par retraitement de l'ancien compte d'attente des legs et donations (475) ;
- le reclassement de certaines rubriques au passif (dotations consommables et fonds dédiés)
- la modification de la présentation du compte de résultat avec principalement l'intégration de la variation (reports / utilisation) des fonds dédiés dans le résultat d'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

2.2. Principe comptables appliqués

Les statuts de la FONDATION NOTRE DAME lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

En conséquence, le plan comptable général est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 611 (sous-traitance : mise sous pli-routage), 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 (affranchissements).

La FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE comprend :

- la collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,

- les charges associées à cette collecte,
- le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- la répartition des charges de frais généraux du secteur « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME ;
- les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte d'Emploi par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes de liaison ».

2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les fonds propres, comptabilisés sous la ligne « Apports sans droit de reprise des fondations abritées » sont des dotations non consommables de la fondation abritée à vocation pérenne. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation abritée. Le mouvement est alors enregistré en « dotations complémentaires ».

2.2.2. Fonds dédiés, résultat et report à nouveau

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

- **dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :**

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégré dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice, ce qui est le cas de la FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

- **dans la présentation des comptes de la FONDATION NOTRE DAME :**

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME).

L'utilisation ultérieure des ressources de la FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE sera inscrite dans un compte spécifique, au niveau de la fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

2.2.3. Traitement des legs et donations

Le nouveau plan comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame alors qu'ils étaient jusqu'alors comptabilisés à l'encaissement (enregistrement en engagement hors bilan à l'acceptation du Conseil et dans le compte d'attente 475 « legs et donations » au fur et à mesure des encaissements/décaissements et comptabilisé en produit net de charges lorsqu'un « lot » (un bien immobilier, les actifs financiers, etc.) de la succession était clos). Ainsi :

- les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1er janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ». (voir Note 3.2.1).

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements. (voir Note 6.4)

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.

Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.

En contrepartie figure au Passif :

- les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;
- les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées de toutes les charges liées à la succession et connues au moment de son acceptation ainsi que des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;
- les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- et « Autres charges sur legs ou donations »

à l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissées sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

Les legs et donations en cours au 31/12/2019, non encore soldés au moment de l'entrée en application du règlement ANC N° 2018-06, ont été comptabilisés avec cette nouvelle règle au 1er janvier 2020. Le compte 475 a été soldé au 1er janvier 2020 par la contrepartie du compte 110 « report à nouveau ». (Cf. Note 3.2.2)

2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Chaque année, le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME décide de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe, du même taux que celui de 2019.

2.2.5. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- | | |
|-------------------------|-------|
| - Logiciels | 1 an |
| - Matériel de bureau | 5 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |

2.3. Zoom spécifique sur le Compte Résultat par Origine et Destination (CROD) et le Compte Emploi-Ressources (CER)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfices et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs. (Voir Note 6.)



3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

3.1. Notes sur l'Actif

3.1.1. Immobilisations incorporelles & corporelles

Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2019	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2020
Autres postes d'immobilisation incorporelles	3 468				3 468
Total 1 Incorporelles	3 468				3 468
Installations générales et agencements	2 878				2 878
Matériel de bureau et informatique, mobilier	901				901
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Total 2 Corporelles	3 779				3 779
TOTAL	7 247				7 247

Tableau des amortissements

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2019	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2020
Autres immobilisations incorporelles	3 468			3 468
Total 1	3 468	0	0 €	3 468
Installations générales et agencements	2 878			2 878
Matériel de bureau informatique, mobilier	701	200		901
Total 2	3 579	200	0 €	3 779
TOTAL	7 047	200	0 €	7 247

3.1.2. Disponibilités

	31/12/2020	31/12/2019
Compte sur livret et Compte(s) Courant(s)	4 141 602 €	4 479 765 €

Les fonds collectés disponibles étant appelés à être utilisés à brèves échéances, les fonds sont systématiquement placés sur un compte sur livret. 53 % relèvent des projets soutenus restant à versés et 40 % des fonds dédiés spécifiques aux collectes.

3.1.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	22 380	22 380	
Créances reçues des legs et donations			
Débiteurs divers	6 433	6 433	
Charges constatées d'avance	6 209	6 209	
TOTAL	35 022 €	35 022 €	

3.1.4. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Créances clients et comptes rattachés	22 380		22 380	65 845
Créances reçues des legs et donations				
Autres créances	6 433		6 433	3 113
TOTAL	28 813 €		28 813 €	68 958 €

L'essentiel des créances provient des dons restant à encaisser au 31 décembre et qui le sont courant janvier 2021.

3.1.5. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 6 209 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Charges d'exploitation	6 209	5 876

3.2. Notes sur le Passif

3.2.1. Fonds associatifs

La FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE à Paris, fondation de flux, ne dispose pas de fonds associatifs.

3.2.2. Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques

Report à nouveau :

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes éditées spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

La FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

Evolution du Report à nouveau de l'année N-1

Report à nouveau au 01.01.2020	230 515
Retraitement reliquat des 475 - legs ou donations	- 3 112
Résultat 2020	96 087 €
Report à nouveau au 31.12.2020	323 489 €

A la suite de la réforme du plan comptable, les legs et donations qui étaient jusqu'alors comptabilisés à la date de réalisation complète de l'opération sont soldées par la contrepartie du compte 110 "report à nouveau". Le montant -3 112 € est le solde de l'ancien compte 475 « legs et donations ».

Fonds dédiés spécifiques :

	2019	2020				
Fonds dédiés spécifiques	Fonds dédiés spécifiques au 01/01/2019 (A)	Charges affectées du fonds 2020 (B)	Transfert	Ressources affectées 2020 Rajouter produits fi (C)	Montant total de la variation	Montant total du fonds au 31/12/2020 (D)
Fonds dédié Saint-Augustin	277 532	4 725		85 652	80 927	358 458
Fonds dédié la Madeleine	236 460	202 408		47 400	-155 008	81 451
Fonds dédié Saint-Merri	23 848	207		2 728	2 521	26 368
Fonds dédié St Eustache	307 359	801 945		669 615	-132 330	175 030
Fonds dédié Notre-Dame d'Auteuil	230 640	254 191		104 765	-149 426	81 214
Fonds dédié Cathédrale Notre-Dame de Paris avant incendie	68 405	0		68	68	68 473
Fonds dédié Saint-Pierre de Chaillot	3 291	1 356		33 890	32 534	35 826
Fonds dédié Saint-Sulpice	29 611	638		15 955	15 317	44 928
Fonds dédié Saint-Paul Saint-Louis	20 382	2 908		27 550	24 642	45 024
Fonds dédié Notre-Dame de Lorette	55 887			- 55 887	- 55 887	
Fonds dédié Saint-Séverin	731 951	3 605		4 366	761	732 712
Fonds dédié Saint-Pierre de Montmartre	3 999	8 933		4 934	-3 999	0
Total Fondation Avenir du Patrimoine à Paris	1 989 366 €	1 280 916 €		941 035 €	- 339 880 €	1 649 484 €

Le Fonds dédié Notre-Dame de de Lorette est remonté dans le fonctionnement de la FAPP générale, le projet ayant été financé partiellement par les dons affectés du Fonds, partiellement par la FAPP à partir de dons sans affectation.

Le tableau de suivi se comprend de la manière suivante :
Par exemple, pour le Fonds la Madeleine :

- au 31 décembre 2019, il restait un peu plus 236 K€ nets (Colonne A) à engager en faveur de la restauration de l'église de la Madeleine (sans tenir compte des projets déjà engagés précédents pour 130 K€)
- La collecte de fonds s'est élevée à un peu plus de 46,9 K€ auxquels se sont ajoutés 0,4 K€ de produits financiers (colonne C).

Après déduction de charges de collecte (2,4K€) y compris contribution au fonctionnement de la FAPP, le Fonds a été en mesure d'engager 200 K€ pour la restauration des lustres (colonne B = projets engagés nets + charges de collecte)

Il reste au 31/12/2020 81,45K€ à engager pour la restauration de l'église de la Madeleine (colonne D).

L'évolution des fonds dédiés 2020 (- 340 K€) provient essentiellement des engagements de projets en faveur de la Madeleine, Saint-Eustache et Notre-Dame d'Auteuil.

3.2.3. Fonds reportés liés aux legs et donations

Provision de variation des fonds reportés					
Variation des fonds reportés issus des legs et donations	A l'ouverture de l'exercice	Au 1 ^{er} janvier	dotation	reprise	A la clôture de l'exercice
Provision de variation des fonds reportés			71 889		71 889
TOTAL			71 889 €		71 889 €

3.2.4. Provisions pour charges

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Provision pour charges sur legs		65 000	1 463	63 537
Total		65 000 €	1 463 €	63 537 €

Ces nouveaux tableaux qui correspondent à l'application du nouveau plan comptable (voir note 2.2.3) correspondent au suivi d'une donation en nue-propriété qui entraîne des provisions pour charges de la donation en cours.

3.2.5. Etats des échéances des dettes

DETTE	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 215	1 215		
Autres dettes	6 354	6 354		
Projets bénéficiaires restant à solder	2 193 362	2 193 362		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 200 931 €	2 200 931 €		

A l'inverse des fonds dédiés, les projets bénéficiaires restant à solder consistent en travaux qui ont fait l'objet d'une convention de mécénat spécifique, principalement avec la Mairie de Paris dans le cadre des travaux planifiés.

3.2.6. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Fournisseurs France	1 215	5 408
Fournisseurs factures non parvenues		
Valeurs nettes comptables	1 215 €	5 408 €

3.2.7. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
DETTE D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 215	5 408
Soutiens de projets engagés à verser	2 193 362	1 273 648
DETTE DIVERSE		
Autres dettes	6 354	5 065
DETTE	2 200 931 €	1 284 122 €



4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Legs, donations et assurances-vie

	Montants
Produits	998
Montant perçu au titre d'assurances-vie	998
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
Charges	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
SOLDE DE LA RUBRIQUE	998 €

La FAPP a bénéficié d'une assurance-vie en 2020.

4.2. Charges administratives communes

Les charges administratives communes (1.252 012 €) consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide de la FONDATION NOTRE DAME. Elles s'élèvent en 2020 pour la Fondation du FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE à 29 817 €.

4.3. Projets soutenus

La FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE à Paris a soutenu 13 projets au 31 décembre 2020 à hauteur de 1,34 million d'euros.

Sur les 2 617 K€ engagés en 2020 et restant à verser au 31/12/2019, 2 193 K€ restaient à solder.

L'accompagnement et le suivi des projets consistent en temps passé par la responsable du mécénat dans l'identification et la mise en œuvre des conventions de mécénat signées avec la Ville de Paris ainsi que le suivi de la réalisation des chantiers. 26 projets restaient à solder au 31/12/2020.

	Projets nets engagés	
	Nombre	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	13	1 343 341
Projets en propre		
Accompagnement et suivi des projets		19 340 €
Total des missions sociales Fondation	13	1 362 681 €



5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)

5.1. Produits(CROD)/Ressources (CER) par origine

5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

Il est précisé « dons affectés » quand les donateurs n'ont pas donné pour l'ensemble des actions portées par la Fondation mais ont précisé spécifiquement leur volonté de soutenir un projet précis ou que la Fondation a recueilli des dons dans le cadre d'une collecte affectée à un projet donné.

5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public.

5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires.

5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes, au point 4.2.2.

5.1.5. Contributions volontaires en nature (CER)

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 7.3.

5.1.6. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

5.2. Emplois

5.2.1. Contenu des missions sociales

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, la Fondation a l'essentiel des missions sociales constitué par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

5.2.2. Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif de la Fondation.

5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

- La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique.
- les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement).
- Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

5.2.4. Reports en dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées ne concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

[Voir le tableau du suivi des fonds dédiés en Annexes des Comptes.]

5.3. CER 2019

CER 2019 de la Fondation AVENIR DU PATRIMOINE

Emplois	Emplois Compte de résultat	Affect. par emploi des ress. collectées auprès du public sur N	Ressources	Ressources Compte de résultat	Suivi des ress. collectées auprès du public et et utilisées sur N
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		161 051
1 Missions Sociales	3 919 364	3 919 364	1 - Ressources collectées auprès du public	3 880 418	3 880 418
1-1 Réalisées en France	3 919 364	3 919 364	1-1 Dons et legs collectés	3 867 147	3 867 147
- Actions réalisées directement			- Dons manuels non affectés	702 447	702 447
- versements à d'autres organismes agissant en France	3 900 776	3 900 776	- Dons manuel affectés	3 164 701	3 164 701
- Accompagnement des projets	18 588	18 588	- Legs et autres libéralités non affectés		
			- Legs et autres libéralités affectés		
1-2 Réalisées à l'étranger			1 -2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	13 270	13 270
- Actions réalisées directement			- Produits accessoires aux frais d'appel à la générosité du public	725	725
- Versements à un organisme centrale ou d'autres organismes			- Produits financiers	12 545	12 545
			- Loyers et remboursement de charges		
2 Frais de recherches de fonds	104 458	104 458	2 - Autres fonds privés		
2-1 Frais d'appel à la générosité du public	103 205	103 205	3 - Subventions & Autres concours publics		
Ratio Frais d'appel à la générosité du public / total ressource collectées	2,66%		4 - Autres Produits		
2-2 Frais de recherche des autres fonds privés			- Produits financiers		
2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			- Loyers		
2-4 Frais d'information et de communication	1 253	1 253			
3 Frais de fonctionnement	46 278	46 278			
- Frais de gestion	46 278	46 278			
- Frais de gestion immobilière					
- Charges financières					
		4 070 100			
I - Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	4 070 100		I - Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	3 880 418	
II - Dotations aux provisions			II - Reprises des provisions		
III - Engagements à réaliser sur ressources affectées	1 023 353		III - Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	1 282 499	
			IV - Variation des fonds dédiés collectés auprès du public		259 146
IV - Excédent de ressources de l'exercice	69 464		V - Insuffisance de ressources de l'exercice		
V -TOTAL GENERAL	5 162 917		VI -TOTAL GENERAL	5 162 917	4 139 564
V - Parts des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par des ressources collectées auprès du public					
VI - Neutralisation des dot. aux amort. des immo. financées à compter de la 1ère application du régl par les ress. collectées auprès du public					
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		4 070 100	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		4 070 100
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		230 515
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
TOTAL			TOTAL		



6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Locaux

La FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE à Paris est domiciliée au 10, rue du Cloître Notre-Dame - 75004 Paris.

6.2. Effectifs

Les effectifs de la FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE à Paris sont les suivants :

	Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadre	Non-cadres	ETP Non Cadres	Total	Total ETP
Salariés	2019	4	1,10			4	1,10
	2020	4	1,33			4	1,33

La FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE repose essentiellement sur la présence d'une salariée Responsable du mécénat à temps plein et d'une chargée de mission à 30 %.

6.3. Contribution des bénévoles

La Fondation est administrée par un Comité exécutif de 7 membres.

La FAPP fonctionne également avec le soutien d'une bénévole, présente 2 jours par semaine en 2019 et qui a arrêté son bénévolat courant 2020.

	Année	Nombre	ETP	VALORISATION
Bénévole	2019	1	0,4	
	2020	1	0,07	5 615 €

La FAPP dispose d'un Comité exécutif bénévole composé :

- pour partie des fondateurs ou représentants des fondateurs ;
- pour partie de personnes qualifiées.

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4.3 fois le SMIC chargé.

On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,

Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 2,2 fois le SMIC augmenté des charges patronales,

Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Contributions volontaires en nature	2020	2019		2020	2019
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales			1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Réalisées en France			Bénévolat	5 615	
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
			Dons en nature		
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	2 385				
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	3 231				
TOTAL	5 615 €		TOTAL	5 615 €	

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	1 989 366	2 248 512
(-) utilisation	496 650	3 848 762
(+) report	156 770	3 587 616
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	1 649 486	1 989 366

6.4. Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 87.225 € dont 18K€ au titre du contrôle légal et 69 K€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes.

6.5. Engagements hors bilan

6.5.1. Engagements reçus

La fondation n'a réalisé aucun engagement hors-bilan en 2020.